

**Procès-verbal de l'Assemblée générale d'automne ,  
Mercredi 6 décembre 2006, 20h00,  
Péry**

**Présents** : 52 personnes membres ont signé les listes de présence

**Excusés** : 44 personnes membres du Parc ainsi que 14 invités

**Président** : Michel Walthert

**Secrétaire** : Fabien Vogelsperger

### 1. Salutations et nomination des scrutateurs

Il est 20h04 lorsque Michel Walthert ouvre l'assemblée en remerciant les participants de leur présence. Monsieur Walthert salue les députés, les représentants des communes, des médias, du comité et des commissions. De nombreuses personnes se sont excusées. Vu leur nombre, le président renonce à les citer.

Monsieur Nussbaumer, conseiller communal de Péry salue à son tour chaudement l'assemblée. Il est convaincu que "l'histoire et la géographie de notre région sont étroitement liés à notre Parc régional Chasseral". Il présente ensuite des éléments historiques importants de l'histoire de Péry. (Discours disponible sur demande au Parc).

Michel Walthert reprend la parole en rappelant que Péry, suite à la création de la nouvelle carrière de Ciments Vigier SA est à l'origine du Parc.

Michel Walthert présente ensuite l'ordre du jour. Messieurs Coppel et Bastardoz sont désignés comme scrutateurs.

### 2. Adoption du PV de l'AG d'automne du 1<sup>er</sup> décembre 2005

Le PV est accepté à l'unanimité et sans remarques.

### 3. Admission des nouveaux membres

La liste des huit nouveaux membres est acceptée par acclamation. On retiendra en particulier l'adhésion de la commune de Plagne comme membre collectif.

	Robert Coureau	individuel	La Chaux-de-Fonds
	Jean-Pierre Duvoisin	individuel	Lausanne
	Cyrille Fontana	individuel	Douanne
Chambre d'économie publique		collectif	Bévilard
	Marcel Nussbaumer	individuel	Bienne
	Fabio Scovino	individuel	Péry
Commune de Plagne		collectif	Plagne
	Eugène Forter	individuel	Brügg

Avec ces admissions, la composition de l'association du Parc est la suivante :

Commune membres	14
Membre collectif	84
Membre individuel	121
Membre famille	57
<b>Total</b>	<b>277</b>

### 4. Avenir du Parc

- **Présentation de l'étude de faisabilité**

Fabien Vogelsperger présente un résumé du contenu de l'étude de faisabilité que l'on peut consulter sous [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch) sous "à télécharger" puis sur "bases légales".

- **Présentation de la consultation des communes**

La procédure d'information des exécutifs est présentée. Ses conclusions sont consultables depuis février 2007 sous [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch) sous "à télécharger" puis sur "bases légales".

## 5. Actions 2007

Le Relais, journal du Parc régional Chasseral est distribué aux personnes présentes. (téléchargeable sous [www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch) puis "à télécharger" puis sous "journal du Parc"

Les principaux projets qui seront réalisés en 2007 sont présentés :

- ✓ **Nature et paysage**
  - Grand Tétras (signature des contrats de réserves forestières partielles et suites de mesures)
  - Végétation sommitale (réalisation du sentier didactique : brochure et aménagement du sentier)
  - Sabot de Vénus (première réimplantation)
  - Alouette Lulu (prix Pro Natura, mesures en faveur de cette espèce)
- ✓ **Tourisme et économie**
  - Sorties accompagnées
  - Promotion des produits régionaux
  - Réseau équestre (poursuite des aménagements)
  - Itinéraires VTT (itinéraire sur la montagne du Droit pour Suisse Mobile)
  - Appui Bâtiment d'accueil aux Savagnières (appui aux promoteurs du projet)
- ✓ **Transport**
  - Ligne Nods Chasseral (horaires réguliers, deux fois par jour les week-end)
  - Dépliants Lignes et Chemins
- ✓ **Communication et éducation à l'environnement**
  - Journal du Parc
  - Contact média
  - Campagne éducative patrimoine et Paysage
  - Informations par rapports aux dérangements hivernaux

## 6. Budget 2007

### Budget 2007

<b>DEPENSES</b>	<b>685'000</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>115'000</b>
Secrétariat et comptabilité	25'000
Loyer et mobilier	15'000
Fournitures et frais de déplacement	20'000
Direction (budget, réunions statutaires)	30'000
Indemnisation comité et commissions	25'000
<b>Investissement</b>	<b>450'000</b>
Nature et paysage	230'000
Tourisme	95'000
Transport	35'000
communication	90'000
<b>" Etude" pour l'avenir du Parc</b>	<b>120'000</b>

Le budget 2007 présente une nouvelle présentation. En effet, la rubrique fonctionnement ne mentionne que les coûts nécessaires à l'administration du Parc et à son fonctionnement associatif. Les charges de personnel liées à la mise en œuvre des projets sont imputées dans la rubrique "investissements". Ce type de présentation donne une meilleure image de l'activité du Parc.

<b>RESSOURCES</b>	<b>685'000</b>
<b>Ressources acquises</b>	
Communes membres	68'000
OFOR	50'000
Pro Natura sur projets	32'500
Fonds de loterie	24'000
Fonds Suisse du Paysage	17'000
Cotisations membres	16'000
Valorisation Pro Natura	10'000
Raiffeisen	7'000
Valorisation Jura bernois Tourisme	10'000
Parc jurassien	5'000
IPN	2'500
Ville de la Chaux de Fonds	2'000
Valorisation Region de montagnes (ARCJ et ARJB)	20'000
<b>Ressources à négocier</b>	
Canton de Berne, actions	265'000
Canton de Berne, étude de projets	90'000
OFEV pour Eet E	17'000
Sponsor réseau équestre	5'000
Transporteurs	2'000
Billets bus	2'000
<b>Ressources restant à trouver</b>	
	<b>40'000</b>

En 2007, le Parc ne bénéficie plus du soutien de Regio+. Le canton de Berne assure le relais en assurant 50% des ressources pour l'activité courante 2007 et 75 % pour l'étude de projet. Ce dispositif est transitoire en attendant l'entrée en vigueur des bases légales pour les Parcs.

Après ces explications, le budget 2007 est accepté à l'unanimité.

## 7. Divers

De nombreuses personnes s'expriment dans le cadre des divers, notamment sur la stratégie à développer avant de soumettre aux assemblée communales la participation des communes au Parc ainsi que sur les résultats de l'étude de faisabilité. On retient ici les principales interventions.

- **Approbation par les assemblées communales :**

Les exécutifs seront chargés de soumettre l'adhésion de la commune aux assemblées communales et non pas le Parc. Le Parc mettra en place une communication pour aider les exécutifs à soumettre cet objet. Cette communication devrait être relayée par la conférence des maires et les bourgeoisies.

Les exécutifs peuvent décider de ne pas soumettre cet objet à leur assemblée communale.

Le montant de la participation financière des communes est de 4 CHF. Il appartiendra aux futurs organes du Parc de valider ce montant. Il est important de rappeler que cette contribution permet de déclencher de nombreux financements complémentaires.

- **Etude de faisabilité**

L'implication des communes alémaniques du bord du lac nécessite de s'orienter vers une démarche bilingue.

Gilbert Hirschy, Président du Parc du Doubs, salue tous les membres. Le Parc du Doubs est à présent sur de meilleurs rails avec une demande de financement 2007-2008 auprès de Regio +.

Michel Walthert remercie le personnel, le comité, les commissions, le bureau pour le travail fourni.

Alain Ducommun, en tant que vice-président, remercie le président pour son travail et son engagement, particulièrement important lors du second semestre de cette année.

La séance est levée à 21h35 et suivie d'un apéritif offert par la commune de Péry.